

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis de la commission « espèces – habitats » du 12/10/2023**

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 17.  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant le groupe scolaire "Les échalonniers" à Vertou (44) Numéro Onagre : 2023-05-13h-00542	Bénéficiaire : Commune de Vertou	Avis : Favorable
-------------------------	---	--	---------------------

**Liste des espèces protégées impactées :**

**Faune :**

- |  |   |
|--|---|
| - <i>Bufo spinosus</i> Crapaud épineux             | - <i>Pelophylax klesculentus</i> Grenouille verte |
| - <i>Rana dalmatina</i> Grenouille agile           | - <i>Natrix helvetica</i> Couleuvre helvétique    |
| - <i>Salamandra salamandra</i> Salamandre tachetée | - <i>Anguilla fragilis</i> Orvet fragile          |
| - <i>Lissotriton helveticus</i> Triton palmée      | - <i>Erinaceus europaeus</i> Hérisson d'Europe    |

**Discussion**

Le CSRPN indique qu'il manque dans la liste des espèces potentielles un papillon de nuit, le Sphinx de l'Épilobe *Proserpinus proserpina*, présent à proximité du site. Il informe également le porteur que des observations de Rosalie des Alpes *Rosalia alpina* et de Conocéphale des roseaux *Conocephalus dorsalis* ont eu lieu en 2022.

Le CSRPN souhaite savoir s'il est possible de favoriser des haies ou boisements spontanées plutôt que de faire des plantations de végétaux locaux pour la compensation. La dynamique visible sur les orthophotos du site laisse penser que cela est possible. Cela permet d'éviter les impacts éventuels lors des plantations par le prestataire (protection pieds haies...).

Le porteur de projet indique que l'objectif était de planter rapidement pour compenser rapidement et éviter les pertes intermédiaires. Il demande s'il serait possible de réaliser des haies sèches en attendant le repousse.

Le CSRPN précise que la réflexion portait plutôt sur le fait que les ronciers spontanés protègent le boisement spontané et permet de créer des haies multistrates et favoriser une diversité d'espèces plus importante.

Le porteur de projet informe qu'il est possible d'avoir une réflexion différenciée selon les secteurs et de prévoir des mesures correctrices s'il n'y a pas de repousse spontanée là où cela était prévu.

Le CSRPN relève qu'il n'y a que des intentions dans la fiche concernant la réduction de l'éclaircissement. Il demande quels sont les engagements réels du porteur de projet.

Le porteur de projet indique que l'arrêté ministériel de 2018 s'applique mais qu'il peut être visé dans le dossier. Il est également possible d'aller plus loin en prenant en compte les horaires du groupe scolaire. Cette réduction va aussi dans le sens de l'objectif d'économies d'énergie.

**Délibération**

Le CSRPN indique qu'un état des lieux plus poussés serait intéressant sur les prairies pour évaluer la plus-value de la compensation en dehors du ratio surfacique.

Le CSRPN s'interroge également sur la faisabilité de la fauche tardive sur cet espace par rapport aux usages actuels sur le site.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autre remarque, le CSRPN donne un avis favorable au projet.

Le 18/10/2023

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire  
Jean-Marc Gillier

